

**COMPTE RENDU**  
**Du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du vendredi 11 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le onze avril à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de CARNAS, se sont réunis en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 3 avril 2025.

Étaient présents : Joël ROUDIL, Rolland DUBOIS, Bernard LEVY, Virginie STEFFEN, Anthony MEURICE, Frédéric LEDENT, Benoît BOURGEOIS, Julie LESUEUR, Hervé LECLAIR Pascale DUFOUR,

Était absent :

Date de la convocation : 03/04/2025

Secrétaire de séance : Anthony MEURICE,

**ORDRE DU JOUR** : 6 délibérations, questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 14.02.2025 a été approuvé à l'unanimité.

**1-délibération sur l'approbation des Comptes Administratifs 2024**

**Après, que M. le Maire soit sorti**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte

**BUDGET PRINCIPAL**

- section d'investissement :	-16 628.97 € (déficit)
- section de fonctionnement :	192 465.49 € (excédent)

Le report en fonctionnement est de : 175 836.52 €  
Qui sera inscrit en recette de d'investissement

**ASSAINISSEMENT**

- section d'investissement :	99 824.56 € (excédent)
- section d'exploitation :	38 486.28 € (excédent)

Le report en exploitation est de 38 486.28 € (inscrit en recette de fonctionnement sur la ligne 002)

Vote : 9 pour

**2-délibération sur l'approbation des comptes de gestion 2024**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024, COMMUNE-ASSAINISSEMENT, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2024 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan des exercices 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a aucune observation,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2024 au 31.12.2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

-statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, déclare que

**-Les comptes de gestions dressées, pour la commune et l'assainissement, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.**

Vote : 10 pour

### **3-délibération sur l'approbation des budgets primitifs 2025**

Monsieur le Maire expose

#### **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE M57**

<b>BUDGET 2025</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
Investissement	210 732.97 €	210 732.97 €
Fonctionnement	512 894.52 €	512 894.52 €

#### **ASSAINISSEMENT M49**

<b>B.P 2025</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
Investissement	117 824.56 €	117 824.56 €
Exploitation	45 986.28 €	45 986.28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les budgets primitifs.

Vote : 10 pour

### **4- délibération sur les taux d'imposition des taxes directes locales de la commune de CARNAS pour l'année 2025**

Monsieur le Maire expose :

#### Taxe foncière bâtie

Pas d'évolution du taux de taxe foncière bâtie qui reste à 44.61% en 2025 (44.61% en 2024)

#### Taxe foncière non bâtie

Pas d'évolution du taux de taxe foncière non bâtie qui reste à 59,65% en 2025 (59,65% en 2024)

#### Taxe habitation

Pas d'évolution du taux de taxe habitation qui reste à 11.89% en 2025 (11.89% en 2024)

Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité les taux d'imposition proposés pour l'année 2024.

Vote : 10 pour

### **5-délibération sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget assainissement**

Report en exploitation 38 486.28 euros sur l'exercice 2025

Vote : 10 pour

### **6-délibération sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget Commune**

Report en fonctionnement soit un report de 175 836.52 euros

Affectation en section d'investissement.

Vote : 10 pour

### **Questions diverses**

Un tableau d'affichage extérieur sera posé pour la Bibliothèque.

BRL a été recontacté pour réaliser une réparation au point d'eau de Bancel des agriculteurs.

Il y a une proposition du SMDFCI d'utiliser la défriche du terrain de foot pour réaliser une plateforme de défense incendie avec une importante réserve d'eau.

Plus rien étant inscrit à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 20h30.

